

République française
Département de l'Yonne
CNE CHATEL CENSOIR

Séance du samedi 06 août 2022

Date de la convocation: 03/08/2022

Membres en
exercice :

Présents : 8

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-deux et le six août l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Laurence
HOURLIER, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY

Représentés : Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Thomas
HOURLIER par Laurence HOURLIER, Barbara LOUCHART par
Annick IENZER, Jacky PECHERY par Catherine PECHERY,
Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA par Anne COLLINOT

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT

Absents:

CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION - (D 2022 070)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temp non complet ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouvert aux agents contractuels ;

Le Maire expose au Conseil municipal l'évolution de l'organisation de l'action périscolaire, enfance et jeunesse de la Commune ainsi que de celle de l'accueil de loisirs sans hébergement intercommunautaire sur le site de Châtel-Censoir à compter de l'année scolaire 2022-2023.

Il explique que cette nouvelle organisation nécessite la création d'un poste permanent d'adjoint d'animation à un temps complet à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste permanent d'adjoint d'animation, de catégorie C pour une durée de 35h00 hebdomadaires,

AUTORISE le Maire à recruter un agent pour le 1^{er} septembre 2022,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance


Annick IENZER



Le Maire


Olivier MAGUET